

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°. 817 promulguant en Côte française des Somalis

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1950

Date du numéro
1 août 1950

VISAS

Le gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 50-S26 du 30 juin 1950 rendant applicable aux territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, la loi n° 45-1252 du 18 août 1948 relative à la prescription des obligations née; entre les commerçants à l'occasion de Jeu; commerce.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulgué dans le territoire de la Côte française des Somalis le décret n° 50-S26 du 30 juin 1950 rendant applicable aux territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, la loi n° 45-1252 du 18 août 1948 relative à la prescription des obligations née entre les commerçants à l'occasion de leur commerce. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegation:le secretaire generalchamboredon